

## 14ème législature

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>38077</b>  | <b>De M. Claude de Ganay ( Non inscrit - Loiret )</b>                | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé &gt; Affaires sociales et santé</b>  |  | <b>Ministère attributaire &gt; Affaires sociales et santé</b> |
| <b>Rubrique &gt;finances publiques</b>  | <b>Tête d'analyse &gt;lois de financement de la sécurité sociale</b> | <b>Analyse &gt; Cour des comptes. rapport. conclusions.</b>   |
| Question publiée au JO le : <b>24/09/2013</b><br>Réponse publiée au JO le : <b>17/12/2013</b> page : <b>13170</b> |  |   |

### Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 17 septembre 2013 portant sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. Ce rapport préconise de réserver effectivement aux lois de financement de la sécurité sociale, en complétant à cette fin les dispositions organiques déjà prises, toute mesure se traduisant par une augmentation du coût d'une niche sociale non compensée par l'État. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement connaît l'importance des recommandations de la Cour des comptes pour l'aider dans la conduite du redressement des finances sociales. Ce rapport est extrêmement riche dans les propositions formulées et comporte des pistes de solutions intéressantes que la ministre des affaires sociales et de la santé a demandé aux services compétents d'étudier attentivement. Le Gouvernement a déjà retenu certaines des recommandations et les met en oeuvre pour procéder au redressement des comptes sociaux. En outre, pour les recommandations qui n'ont pas encore été mises en chantier, le Gouvernement veillera à les examiner, durant le quinquennat, dans le cadre de sa politique de sécurité sociale. Il y associe les parlementaires à l'occasion du débat qui a lieu, chaque automne, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.